



Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn
Pyrénées
Hôtel de France
2 bis place Royale
64000 Pau
PAU, le 29 mars 2018

Objet : passerelle sur le Gave de Pau entre Bizanos et Mazères-Lezons.

M. le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Nous vous avons invité à nous rencontrer lors de la manifestation de dimanche 4 mars 2018 au pied de la passerelle entre Bizanos et Mazères-Lezons afin de vous remettre notre proposition de prolongement de la passerelle. En effet, nous estimons que, en l'état, cette passerelle n'est absolument pas conforme à sa destination. Elle est discriminante, une attitude que vous dénoncez dans la campagne en cours « Mars attaque ». Le fait qu'elle soit inaccessible aux PMR pourrait même éventuellement justifier une action devant le Tribunal Administratif, ce que nos juristes sont en train d'examiner pour le cas où les choses resteraient en l'état car il n'y a pas eu de demande de dérogation auprès du Préfet.

Vous nous avez répondu par voie de presse le samedi 3 mars 2018 que vous étiez ouvert à la discussion en vue de trouver une solution plus pertinente et avez missionné votre adjoint M. Michel Capéran pour vous représenter à ce rassemblement. A cette occasion nous avons effectivement discuté avec lui et M. Arribes, maire de Bizanos, qui nous ont confirmé votre souhait de nous rencontrer (mais le délai annoncé est déjà largement dépassé). Ils ont également déclaré l'un et l'autre, devant la presse qui en a fait état, ne pas être satisfaits de l'ouvrage tel qu'il est actuellement et être favorables à la réalisation d'une rampe accessible à tous comme prévu dans la version initiale.

Une première esquisse d'une solution possible a été présentée et remise sous forme de livret à cette occasion. Si nous sommes impatients de connaître votre avis et celui de vos services sur cette proposition, nous n'avons pas pour autant suspendu notre démarche. Au contraire, nous nous sentons encouragés à la fois par le soutien massif des participants et l'incompréhension manifestée par les Palois ainsi que par votre souhait de dialogue et les propos que vous avez tenus lors du Conseil Communautaire du 30/11/2017. Bien que ce soit plutôt le travail de services techniques compétents ou d'un bureau d'études, nous continuons à affiner notre proposition car nous nous sentons légitimes en tant que représentants des usagers. Nous avons donc continué à étudier les lieux et les solutions possibles.

Nous avons fait une observation importante : même si cette zone est inondable comme l'indique notamment le plan du PPRI en date du 25/10/2016, le niveau inférieur du tablier du pont de la rocade n'est pas (comme nous l'avions pensé dans un premier temps) le niveau de référence en dessous duquel aucune construction n'est possible. L'ancienne passerelle franchissait le gave à

*Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport*



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56
E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>
Association membre de la FUB
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

SIRET 533-208-724-00013 · APE 9499Z

environ 2,50 mètres en dessous de la passerelle actuelle et du point le plus bas du tablier du pont. Même fragile, elle a résisté depuis les années 40 y compris aux crues de type centennal comme celle de juin 2013. En outre, les très gros travaux en cours pour éviter l'inondation du village de Mazères auront pour effet de réduire la montée des eaux au niveau de la passerelle.

Si ces observations sont corroborées par les services de l'Etat et en cohérence avec leurs préconisations et contraintes, non seulement elles confirment la faisabilité d'une rampe comme nous le suggérons dans notre premier document mais en plus elles devraient permettre de commencer à descendre dès le palier supérieur de la passerelle ce qui réduirait sensiblement la longueur totale de ladite rampe.

Dans la solution qui nous semble la plus logique, évidente même, sous réserve d'études de sol et autres paramètres, une fois franchie la trentaine de mètres entre le débouché de l'actuelle passerelle et la culée du pont de la rocade, la rampe longerait le versant nord du talus de la rocade.

Ce talus longe la berge à une vingtaine de mètres du gave puis s'en éloigne progressivement. La piste cyclable emprunte cet espace qui est couvert d'une végétation de type saligue : aulnes et vergnes entre la piste existante et le talus, quelques acacias entre la piste et le gave. Il est bordé en certains endroits par une petite levée de terre de largeur irrégulière (1 à 2 mètres) qui va en montant d'aval en amont (qui pourrait facilement être rehaussée). Ce talus repose sur un enrochement sur une vingtaine de mètres, juste avant la culée du pont.

La rampe devant franchir un dénivelé de 5 mètres avec une pente de 4% aurait donc une longueur totale de 125 m. Elle pourrait être supportée par des pieux dans la partie haute, puis reposer sur un contre-talus enroché dans la partie basse. L'impact sur l'environnement serait minimal.

La partie supérieure, au débouché de la passerelle, aurait un rendu esthétique assorti à la passerelle existante.

Et à ce sujet, rêvons un peu : puisqu'il y a une marge importante par rapport aux risques de crues, on peut imaginer une solution à la fois plus élégante et plus pratique pour les usagers, notamment les cyclistes munis de longs vélos-cargos ou les joliettes de Handicap Randonnées Pyrénées : au lieu d'une première partie rectiligne présentant le désavantage d'un angle peu commode de 45 ° à chaque extrémité, on opterait pour une rampe en courbe à large rayon (environ 20 m) faisant un arc de 90 ° vers la droite. Dans ce cas, cette partie « suspendue » pourrait se prolonger par une élégante ondulation autour de la culée d'abord puis le long du talus plutôt que par un cheminement rectiligne. L'ensemble passerelle et rampe avec cet ensemble de lignes incurvées serait alors du plus bel effet en harmonie avec le reste du tracé très réussi de la voie cyclable du Parc Naturel Urbain des Rives du Gave et avec les courbes du gave lui-même.

Vous trouverez donc ci-joint une nouvelle version, complétée et enrichie, du document remis en main propre à Messieurs Capéran et Arribes le dimanche 4 mars.

*Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport*



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

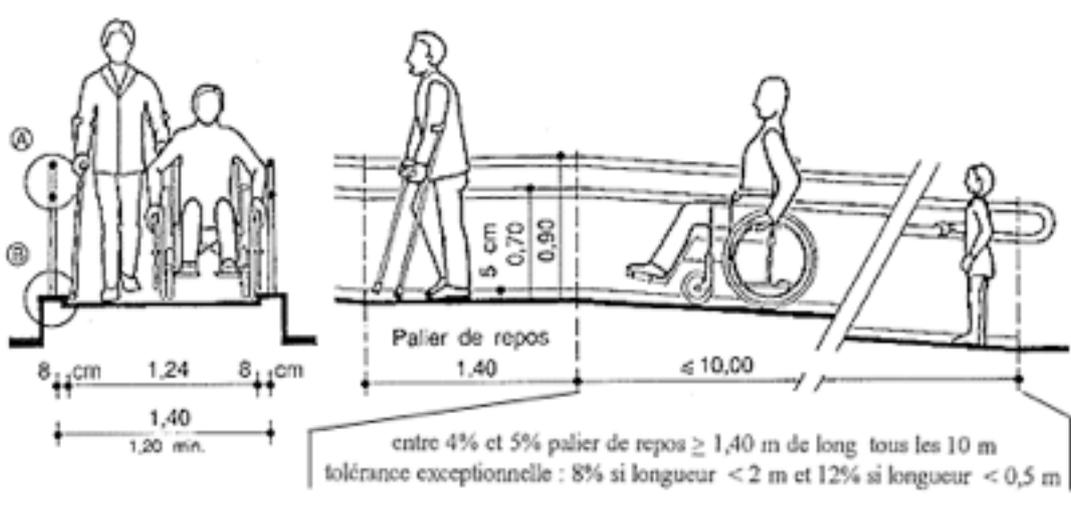
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Rappel des obligations réglementaires d'accessibilité :



Une rampe-passerelle en courbe :



*Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport*

**Pau,
à vélo**

Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

SIRET 533-208-724-00013 • APE 9499Z

Quelques exemples de rampes-passerelles en courbe :



(Passerelle Fournier, à Tours)



*Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport*



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

La partie haute sur pieux



la partie basse enrochée



exemples de passerelle-rampe sur talus (en complément de ceux déjà fournis dans le dossier) :



*Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport*

**Pau,
à vélo**

Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Enfin un exemple de passerelle près du sol :



Au-delà de la passerelle et de sa rampe, nous souhaiterions la poursuite d'un réseau continu et sécurisé de cheminements doux accessibles à tous. Nous vous encourageons en ce sens à veiller particulièrement aux accès à la voie verte depuis les équipements de Mazères et le boulevard Albert 1er à Bizanos.

Nous tenons également à vous encourager à nouveau à solliciter avec conviction les associations d'usagers. Nous sommes à même de vous accompagner dans la réalisation du cahier des charges indispensable pour assurer la qualité de la réalisation future. Nous pensons effectivement qu'en consultant tous les usagers, PMR, promeneurs, cyclistes qui ont su se mobiliser le dimanche 4 mars, dès la phase de faisabilité et tout au long de la conception, vous garantirez ainsi la qualité de la réalisation finale. S'il est nécessaire que les différentes réglementations soient respectées, il est également indispensable qu'une attention forte soit accordée aux exigences particulières de chacune de ces catégories d'usagers.

Dans l'espoir de pouvoir échanger très prochainement sur ce sujet lors de la rencontre que vous nous avez annoncée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, l'expression de toute notre considération.

Association « Pau à Vélo »

*Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport*

**Pau
à vélo**

Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

SIRET 533-208-724-00013 · APE 9499Z